Nations Unies A/C.2/66/SR.24



Distr. générale 19 mars 2012 Français Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 24e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 26 octobre 2011, à 15 heures

Président: M. Yohanna (Vice-Président) (Nigéria)

Sommaire

Point 16 de l'ordre du jour : Les technologies de l'information et des communications au service du développement

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.





En l'absence de M. Momen (Bangladesh), M. Yohanna (Nigéria), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 15.

Point 16 de l'ordre du jour : Les technologies de l'information et des communications au service du développement (A/66/64-E/2011/77, A/66/67-E/2011/79 et A/66/77-E/2011/103)

- M^{me} Qian 1. (Directrice de la Division de l'administration publique et de la gestion développement), présentant le rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération sur les questions de politiques publiques nationales concernant Internet (A/66/77-E/2011/103), affirme que les vastes consultations réalisées ont permis de dégager un certain nombre de domaines pour lesquels une coopération est nécessaire, bien qu'aucun ordre de priorité n'ait été établi. Ces domaines sont la cybercriminalité, la liberté de l'information et la gestion des ressources Internet essentielles. De plus, seuls quelques principes communs ont pu être dégagés : d'une part, c'est aux États, dans l'exercice de leur droit souverain, qu'il appartient de statuer sur les questions de politiques publiques concernant Internet; d'autre part, la société civile, le secteur privé, les organisations internationales ainsi que les milieux universitaires et professionnels doivent continuer à participer à la gestion d'Internet.
- M. Hamdi (Service de la science, de technologie et des technologies de l'information et des communications de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement), présentant le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international (A/66/64-E/2011/77), déclare que l'usage des téléphones mobiles a pris une ampleur dépassant toute attente, 90 % de la population mondiale, dont 75 % des habitants des zones rurales, ayant maintenant accès aux réseaux de téléphonie mobile. Près des trois quarts des abonnements sont souscrits dans les pays en développement et de nouvelles applications ne cessent d'être créées. La fracture numérique, dont la nature est en train d'évoluer, reste un sujet de préoccupation, tout comme les questions de confidentialité et de sécurité. Plusieurs

initiatives internationales ont été prises à ce sujet pour permettre aux États de lutter efficacement contre les cybermenaces.

- 3. Avec l'augmentation de la connectabilité, les occasions de réaliser des progrès dans le domaine du développement grâce aux technologies de l'information et des communications (TIC) sont plus nombreuses. En conséquence, il faut s'intéresser davantage à l'application de ces technologies dans les secteurs de production lors de l'élaboration des politiques publiques de développement. En outre, il faut prendre plus de mesures pour sensibiliser le secteur privé et inciter les petites et moyennes entreprises des pays en développement à utiliser les TIC.
- 4. Le Forum de suivi du Sommet mondial sur la société de l'information et celui sur la gouvernance d'Internet contribuent à élargir la participation, à promouvoir le dialogue et à encourager les partenariats sur les questions relatives à Internet.
- 5. S'exprimant au nom de M. Frederic Riehl, ancien Président du Groupe de travail de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les améliorations à apporter au Forum sur la gouvernance d'Internet, l'intervenant présente le rapport du Groupe de travail (A/66/67-E/2011/79) et ajoute que celui-ci n'ayant pas eu le temps d'émettre des recommandations, son mandat est prolongé.
- 6. **M**^{me} **Handrujovicz** (Argentine), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, affirme que si les TIC disposent d'un potentiel considérable pour éradiquer la pauvreté et promouvoir une croissance et un développement sans exclusive, ce potentiel demeure largement inexploité. Le Groupe s'inquiète des nouvelles dimensions qu'a prises la fracture numérique en termes de qualité d'accès et pense qu'il faut redoubler d'efforts pour combler les inégalités en matière d'accès à Internet et de connexions à large bande.
- 7. Le Groupe souligne l'importance qu'il accorde au Forum sur la gouvernance d'Internet, qui sert de cadre à des échanges constructifs sur les politiques publiques. Il se réjouit de la prolongation du mandat du Groupe de travail et demande au Secrétaire général d'engager de nouvelles consultations pour permettre aux gouvernements de s'acquitter de leurs devoirs s'agissant des politiques publiques internationales concernant Internet.

- 8. Les TIC représentent un moteur de développement puissant et offrent de nombreux débouchés pour les secteurs défavorisés, et il convient donc d'accorder une importance accrue au transfert de ces technologies vers les pays en développement. Le Groupe prend note à cet égard des efforts faits par les différents organismes et les commissions régionales.
- 9. La réduction des coûts, y compris des coûts de connexions à large bande, et le renforcement des capacités sont deux aspects à privilégier pour permettre aux pays en développement de bénéficier de ces technologies.
- 10. **M. Bhattarai** (Népal) s'exprime au nom du Groupe des pays les moins avancés pour déplorer les difficultés croissantes que ceux-ci rencontrent, en dépit de la généralisation mondiale d'Internet, pour rendre les TIC accessibles à leur population, accentuant ainsi leur marginalisation. Il appelle la communauté internationale à tout faire pour réduire cette fracture numérique. Le Groupe souligne la nécessité de mettre en œuvre le Plan d'action adopté en 2003 lors du Sommet mondial sur la société de l'information, l'Engagement de Tunis et l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, adopté en 2005.
- 11. Le Groupe est fermement déterminé à bâtir une infrastructure des TIC moderne et à améliorer l'accès à Internet grâce à des connexions satellite et mobiles à large bande. À cette fin, il demande à ses partenaires de développement de lui fournir un appui accru pour construire cette infrastructure, de faciliter le transfert des compétences requises et de soutenir activement la croissance du secteur privé. Il demande à l'Organisation des Nations Unies de continuer à diriger l'action menée pour améliorer l'accès à ces technologies, entre autres par l'intermédiaire du Forum sur la gouvernance d'Internet.
- 12. **M. Khan** (Indonésie) déclare, au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), qu'il incombe à tous d'exploiter pleinement les possibilités offertes par les TIC. En dépit des progrès réalisés en matière de diffusion des connexions mobiles, la réduction de la fracture numérique, en particulier dans certains domaines comme les connexions mobiles à large bande et l'informatique en nuage, reste une priorité. Il importe d'intégrer les TIC dans les programmes de développement nationaux et régionaux, de redoubler d'efforts à l'échelle internationale pour fournir un

- accès abordable à ces technologies et d'augmenter les investissements dans ce domaine. Pour les membres de l'ASEAN, il est essentiel de continuer à agir ensemble, dans le cadre de la coopération régionale et internationale et de partenariats public-privé, pour développer le secteur des TIC.
- 13. Le nombre d'habitants des pays membres de l'ASEAN travaillant actuellement dans le domaine des TIC dépasse largement les 11 millions. Un plan-cadre a été adopté en 2011 pour faire de ce secteur un des moteurs de la croissance dans les États membres et transformer la région en plate-forme mondiale en matière de TIC. L'ASEAN remercie les différents organismes des Nations Unies et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique pour leur travail de promotion des TIC et appuie les initiatives du Secrétaire général visant à encourager les consultations entre les gouvernements et les autres intervenants sur les politiques publiques relatives à Internet.
- 14. M^{me} Havnes (Trinité-et-Tobago), s'exprimant au nom des membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), indique que de nombreux États de la Communauté ont élaboré des stratégies nationales concernant les TIC et rappelle qu'un comité directeur régional chargé de ces technologies a été créé en 2005. Ce dernier a conçu une stratégie régionale pour le développement du numérique visant à promouvoir l'innovation et la qualité et à aider les entreprises et les pouvoirs publics à mettre les TIC au service d'une croissance durable et du développement. Les États membres de la Communauté, comme d'autres pays en développement, disposant actuellement d'un réseau à large bande n'offrant qu'une couverture très limitée, il est à craindre qu'une nouvelle fracture numérique fondée sur la qualité d'accès aux ressources des TIC n'apparaisse.
- 15. L'intensification de l'utilisation des TIC au service du développement repose sur la collaboration entre le secteur privé et la société civile et sur la coopération Nord-Sud et Sud-Sud. Les États membres de la CARICOM ont bénéficié d'une aide significative de la part des partenaires de développement extérieurs, dont l'Union européenne et le Gouvernement espagnol, et espèrent que celle fournie par le système des Nations Unies va se poursuivre. Ils se réjouissent de la récente décision de prolonger le mandat du Groupe de travail sur les améliorations à apporter au Forum sur la gouvernance d'Internet.

- 16. **M.** Ong Sze Wang (Singapour) remarque que les TIC peuvent contribuer au développement de bien des façons, notamment en réduisant les coûts des transactions commerciales et en accélérant leur traitement. Singapour, plate-forme commerciale, a vite compris la valeur des TIC et a été un des premiers pays à adopter des systèmes de commerce et de documentation en ligne. Il applaudit la création d'un réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier dans la région Asie-Pacifique.
- 17. Les récents progrès des TIC dans le domaine social ont été formidables. Le lancement en 2010 des premiers sites Web avec des noms de domaine à alphabet non latin a permis à des milliards de non-anglophones d'accéder à Internet.
- 18. Singapour est déterminé à mettre en place une administration en ligne efficace et propose à cet égard une large gamme de services publics (déclaration de revenus, demande de licence commerciale, etc.). L'intervenant met en avant les nombreuses innovations réalisées pour suivre l'évolution rapide des TIC et ajoute que la recherche dans ce domaine peut contribuer à la protection de l'environnement en faisant de l'efficacité énergétique une priorité pour tous les nouveaux produits et systèmes, dans la lignée de l'initiative « Écotechniques de l'information et des communications » menée par Singapour.
- 19. L'investissement dans les infrastructures n'est qu'un des deux éléments permettant d'exploiter pleinement le potentiel des TIC au service du développement, le second étant l'investissement dans la main-d'œuvre. À ce sujet, le nouveau plan d'action de Singapour met l'accent sur la formation d'experts en TIC et sur l'enseignement dans certains domaines en plein essor, comme les écotechniques de l'information et des communications ou l'informatique en nuage.
- 20. Singapour est partisan du partage d'expériences avec d'autres pays en développement et pratique déjà ce type d'échanges dans plusieurs domaines, comme la protection de l'environnement, l'enseignement et les TIC. Depuis 1992, le pays a déjà organisé des formations pour plus de 75 000 représentants venus de 170 pays.
- 21. **M. Farias** (Brésil) remarque que les TIC doivent être un outil au service du développement. Le Brésil perfectionne ses services d'administration en ligne et généralise l'utilisation de normes interopérables. La

- fracture numérique (à l'intérieur d'un pays mais aussi entre pays développés et en développement) et l'absence de mécanismes financiers efficaces pour promouvoir l'essor des TIC sont les deux problèmes que la communauté internationale doit régler en priorité. Il faut mettre les mesures en application afin que tous les États Membres puissent bénéficier des nouvelles possibilités offertes par la communication instantanée en réseau. Il faut également investir davantage dans les infrastructures de réseau à large bande et dans le domaine de l'innovation afin de créer des emplois et de générer des revenus.
- 22. Internet étant devenu une structure mondiale, sa gouvernance doit être multilatérale et démocratique. Le Brésil se réjouit de la décision, adoptée en 2010, de prolonger le mandat du Forum sur la gouvernance d'Internet qui, selon lui, doit se concentrer sur le renforcement de la concertation et créer des mécanismes visant à garantir une plus grande participation des acteurs issus des pays en développement. Le Forum doit par ailleurs produire des résultats concrets et élaborer par exemple un rapport énumérant les idées concordantes ou divergentes émises pour chaque question étudiée.
- 23. **M. Islam** (Bangladesh) se réjouit de la prolongation du mandat du Forum sur la gouvernance d'Internet et est convaincu que cet instrument peut contribuer à améliorer la situation socioéconomique de millions de personnes.
- 24. Le représentant insiste sur la nécessité du transfert de technologie à moindre coût, tout particulièrement en matière d'informatique, vers les pays en développement. Il déplore que jusqu'ici, très peu de choses aient été faites en ce sens et que les pays les moins avancés, en particulier, disposent d'un accès limité, voire inexistant, aux technologies de pointe. Il souligne l'importance du secteur privé, qui détient la majeure partie des technologies d'avant-garde, et affirme que les États Membres doivent remédier immédiatement à cette situation dans le cadre de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce.
- 25. **M. Xie** Xiaowu (République populaire de Chine) déclare que les TIC représentent désormais un secteur fondamental pour l'économie nationale, avec plus d'un milliard d'utilisateurs de téléphones et 142 millions d'utilisateurs de connexions Internet à large bande. La Chine, qui a modernisé son réseau Internet pour

4 11-56479

l'équiper du haut débit, va redoubler d'efforts afin de construire les infrastructures nécessaires à la mise en place d'un réseau informatique nouvelle génération dans le but de promouvoir les TIC, de favoriser l'essor des connexions Internet mobiles, des services d'administration numériques, du commerce en ligne et des communications dans les zones rurales, d'accélérer les processus d'application des TIC dans les villes et d'exploiter ces technologies pour soutenir une croissance industrielle respectueuse de l'environnement.

- 26. Le représentant affirme que les États, outre leur droit souverain de légiférer sur les questions concernant Internet, ont aussi le droit et le devoir d'examiner les points de politiques publiques internationales en la matière. Il estime que l'ONU a un rôle actif à jouer dans la gouvernance d'Internet et que conformément aux principes dégagés lors du Sommet mondial sur la société de l'information, il faut tout faire pour renforcer l'implication des pays en développement afin que tous les États puissent participer équitablement à la gestion des ressources d'Internet. Il faut promouvoir davantage multilinguisme dans les noms de domaine ainsi que la diversité de la cyberculture et renforcer la sécurité d'Internet grâce à la coopération internationale.
- 27. L'ONU doit prendre part plus activement à la promotion du développement par les TIC. Chaque État et chaque citoyen ont le droit de profiter de la société de l'information et tous sont tenus de participer à la construction de cette société.
- 28. M. Borg (Malte) déclare que le développement économique de son pays dépend de sa capacité à permettre à la population d'accéder aux TIC à moindre coût. Pour ce faire, Malte propose plusieurs programmes qui subventionnent l'accès à Internet et fournissent des ordinateurs d'occasion, des accès wifi gratuits et des formations de base sur les TIC. Le pays étudie différentes options possibles pour mettre en place au plus tôt un réseau à large bande de nouvelle génération à l'échelle du pays. Au sein de l'Union européenne, Malte tente de réaliser un marché unique numérique dans le cadre de la Stratégie numérique pour l'Europe.
- 29. Le Gouvernement maltais, en liaison avec le Secrétariat du Commonwealth, a mis en place le Réseau d'information du Commonwealth sur la technologie de l'information au service du développement pour promouvoir la coopération des

membres dans le domaine des TIC. Le pays a également dirigé un Forum du Commonwealth sur la gouvernance d'Internet et travaille actuellement sur une initiative dont l'objectif est d'aider les pays en développement à renforcer leurs capacités techniques et humaines en vue de lutter contre la cybercriminalité. L'intervenant fait remarquer que le portefeuille de projets du Réseau concernant la promotion des TIC est mis à la disposition des pays en développement.

- 30. Le représentant indique que Malte contribue au renforcement des capacités dans le domaine de la gouvernance d'Internet grâce à une collaboration avec DiploFoundation, organisation à but non lucratif dont l'objectif est d'encourager la participation des différents intervenants, en particulier ceux des pays en développement, à la gouvernance d'Internet et aux débats consacrés aux TIC. DiploFoundation a formé la première génération de décideurs dans le domaine de la gouvernance d'Internet des petits développement. Malte a également aidé l'organisation à concevoir et à mettre en œuvre plusieurs méthodes d'e-participation, principe visant à élargir le processus d'élaboration de politiques internationales concernant Internet pour permettre aux pays en développement et aux collectivités locales de mieux se faire entendre.
- 31. **M. Singh** (Inde) souligne qu'Internet est un média qui évolue rapidement et qu'il est donc de plus en plus urgent d'adopter des mesures à l'échelle mondiale pour remplacer les politiques nationales divergentes. Le représentant annonce que sa délégation, consciente du besoin d'accroître la coopération et fervente partisane d'une démarche multipartite, propose la création d'un nouvel instrument institutionnel, qui pourrait s'appeler Comité des Nations Unies pour les politiques concernant Internet, responsable de garantir une gouvernance démocratique et participative d'Internet, et dont le mandat consisterait à :
 - i) Élaborer des politiques publiques internationales pour permettre une coordination des questions concernant Internet;
 - ii) Assurer la coordination des organes chargés des fonctions techniques d'Internet, y compris de l'établissement des normes mondiales;
 - iii) Faciliter la négociation de traités et d'accords relatifs aux politiques publiques concernant Internet;

- iv) S'occuper des questions de développement liées à Internet;
- v) Promouvoir les droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels, y compris le droit au développement;
- vi) S'occuper, le cas échéant, de l'arbitrage et de la résolution des litiges, et
- vii) Gérer les crises relatives à Internet.
- 32. Le Comité, qui serait composé de 50 États Membres choisis compte tenu du principe d'une représentation géographique équitable, se réunirait une fois par an pour une durée de deux semaines. Afin de garantir la participation de tous les acteurs concernés, le Comité établirait quatre groupes consultatifs représentant respectivement la société civile, le secteur privé, les organisations intergouvernementales et internationales et les milieux professionnels et universitaires. Il recevrait des contributions du Forum sur la gouvernance d'Internet et dépendrait directement de l'Assemblée générale.
- 33. L'Inde demande la création d'un groupe de travail à composition non limitée relevant de la Commission de la science et de la technique au service du développement pour rédiger un mandat détaillé dans l'optique de mettre ce comité sur pied d'ici 18 mois.
- 34. M. Lakhal (Tunisie) affirme que les TIC se sont révélées essentielles à la participation des pays en développement dans l'économie mondiale. Si elles contribuent considérablement à éradiquer la pauvreté, promouvoir le développement et réduire le fossé qui sépare les pays développés de ceux en développement, leur rôle ne se limite pas là : la révolution tunisienne a montré que lorsqu'elles sont utilisées correctement pour diffuser des idéaux démocratiques et de justice universelle, ces technologies représentent un outil formidable d'émancipation des peuples. Grâce à Internet, aux téléphones mobiles et aux médias sociaux, la jeunesse tunisienne instruite a pu s'organiser à travers le pays et se révolter contre des années d'injustice pour renverser une dictature en place depuis 23 ans et communiquer ses aspirations légitimes au monde entier.
- 35. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, la fracture numérique a mué : les disparités, qui étaient d'ordre quantitatif, touchent désormais la qualité et la capacité, ce qui se traduit par un coût de connexion à large bande inversement proportionnel au niveau de

- développement. Ce constat traduit une évolution à deux vitesses, tant sur le plan économique que technologique, dans la mesure où les TIC reflètent l'état du monde.
- 36. Il faut favoriser les conditions nécessaires à l'établissement d'un partenariat numérique mondial fondé sur la solidarité et mettant l'accent sur le transfert et la diffusion des TIC dans les pays en développement. L'intervenant exhorte l'ONU à suivre les progrès réalisés en matière de transfert de technologie et à accorder une attention toute particulière à la réduction des coûts, notamment ceux des connexions à large bande, et au renforcement des capacités.
- 37. **M. Emozozo** (Nigéria) remarque que si le nombre d'utilisateurs d'Internet ne cesse d'augmenter, la différence reste considérable entre l'Europe, où on estime que 65 % de la population disposait d'un accès Internet fin 2010, et l'Afrique subsaharienne, avec seulement 9,6 % de la population connectée. Il est donc nécessaire de redoubler d'efforts pour généraliser l'utilisation d'Internet et en renforcer la sécurité.
- 38. Le représentant rappelle qu'en 2001, le Nigéria a connu une explosion des télécommunications avec l'arrivée du réseau de téléphonie mobile. Depuis, la croissance a suivi un rythme soutenu et le pays compte désormais 83 millions de lignes de téléphonie mobile actives.
- 39. L'intervenant constate que l'accès aux connexions à large bande augmente plus rapidement dans les pays développés et craint l'apparition d'une nouvelle fracture numérique liée à la qualité de l'accès à Internet. Le Nigéria demande la mise en place d'initiatives novatrices visant à promouvoir un accès universel aux infrastructures haut débit.
- 40. La réduction des coûts des TIC, y compris des coûts de connexions à large bande, et le renforcement des capacités sont deux aspects à privilégier pour permettre aux pays en développement de bénéficier de ces technologies.
- 41. L'intervenant considère qu'en matière de contrôle et de réglementation, le Forum sur la gouvernance d'Internet s'est révélé très efficace dans la mesure où il a permis à ses participants de discuter librement des politiques publiques concernant Internet. Il pense néanmoins qu'une plus grande participation des pays en développement serait bénéfique.

6 11-56479

- 42. **M. Al-Kooheiji** (Bahreïn) indique que les stratégies nationales de Bahreïn s'attachent à utiliser les TIC pour promouvoir le développement sous tous ses aspects et couvrent pour cela un large éventail de secteurs. Le projet Écoles du futur a par exemple été créé pour introduire les technologies de pointe dans l'enseignement. Le Ministère de la santé utilise quant à lui l'informatique dans le cadre de programmes préventifs, pour délivrer des soins de santé primaire ou encore pour établir des réseaux d'établissements médicaux et créer des centres de santé publics.
- 43. En 2011, le gouvernement en ligne de Bahreïn a reçu le prix international FutureGov, décerné par le Middle East Excellence Awards Institute, ainsi qu'une récompense remise par le 12^e Bled Forum on Europe. En 2010, les services en ligne proposés par Bahreïn ont été utilisés par 47 % de la population, 85 % du secteur privé et 92 % du secteur public. Le Gouvernement a aussi mis en place un programme national de renforcement des capacités visant à combler la fracture numérique.
- 44. **M. Holtz** (Royaume-Uni) salue la décision de l'Assemblée générale de prolonger le mandat du Forum sur la gouvernance d'Internet, laquelle répond au sentiment général sur la nécessité de réfléchir à la question de la gouvernance et de la réglementation de cet outil.
- 45. Le représentant espère que les postes de Président et de Coordonnateur exécutif du Forum seront confirmés dès que possible et souligne que le Secrétariat, appuyé par le Groupe consultatif multipartite, doit absolument conserver indépendance, ce qui passe par un financement reposant sur des contributions volontaires des parties intéressées. Ce dernier point est essentiel pour que l'ordre du jour du Forum reflète bien les intérêts des parties, y compris de celles qui ne peuvent habituellement pas s'exprimer dans les forums multipartites des Nations Unies.
- 46. La prochaine Conférence de Londres sur le cyberespace, qui va réunir les représentants de plus de 65 gouvernements, d'organisations internationales, d'entreprises internationales et de la société civile, permettra à des personnes des quatre coins du monde de participer au débat, qui sera retransmis en ligne.
- 47. Le représentant affirme qu'un monde interconnecté offre de nombreuses possibilités

- économiques et sociales. Si Internet possède un potentiel inégalé dans l'histoire moderne en termes d'augmentation de la richesse et d'autonomisation des individus et des sociétés, cet outil fournit également un terrain propice à la cybercriminalité. Ces technologies avancées peuvent être utilisées par les gouvernements pour bafouer les droits des citoyens et limiter l'accès à l'information, ou peuvent créer des malentendus entre États et accroître ainsi les tensions diplomatiques. Toutes ces questions seront abordées lors de la Conférence de Londres qui, il faut espérer, permettra aux générations à venir de profiter de tous les avantages d'un cyberespace sûr et sécurisé.
- 48. **M**^{me} **Mammadova** (Azerbaïdjan), qui constate les nombreuses possibilités offertes par les TIC en termes d'interaction et de collaboration entre pays, affirme que ce secteur représente une part importante de l'économie à croissance rapide de l'Azerbaïdjan. La politique d'ouverture de son gouvernement a facilité l'intégration du pays dans l'économie mondiale et a fortement contribué à attirer des capitaux.
- 49. L'intervenante souligne les progrès obtenus en matière de promotion de l'innovation et de l'économie du savoir dans le cadre du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale. L'Azerbaïdjan, qui apprécie le cadre de coopération fourni par le Programme spécial, accueillera prochainement la quatrième session du Groupe de travail du Programme sur les économies du savoir. Le pays se réjouit également d'accueillir le Forum sur la gouvernance d'Internet en 2012.
- 50. L'Azerbaïdjan reste partisan d'une meilleure connectivité régionale. En 2008, le pays a lancé le projet d'autoroute de l'information transeurasienne, dont l'objectif était de créer un réseau transnational de fibre optique à large bande reliant Frankfort à Hong Kong, les deux plus grandes places commerciales d'Europe et d'Asie, établissant ainsi une vaste voie de transit. Dans un deuxième temps, les pays enclavés d'Eurasie, en particulier ceux d'Asie centrale, pourront bénéficier d'un accès au réseau à moindre coût, assurant la viabilité financière du projet et lui permettant de s'implanter sur le marché à croissance rapide du transit IP. En ce qui concerne les progrès réalisés, l'intervenante indique que son pays a récemment organisé le premier atelier international sur l'autoroute de l'information transeurasienne, auquel participé d'importants opérateurs

télécommunications d'Azerbaïdjan, de Chine, du Kazakhstan, de Russie et de Turquie. Un secrétariat a été créé pour le projet et les opérateurs négocient la signature d'un mémorandum d'accord.

- 51. M. Šćepanović (Monténégro) affirme qu'une des priorités de son gouvernement consiste à encourager la cohésion sociale et culturelle ainsi que l'intégration économique grâce à la promotion de la société de l'information. Le pays a déjà adopté plusieurs lois relatives, entres autres, à la sécurité de l'information et au commerce électronique. Des mesures ont également été prises pour améliorer l'infrastructure du réseau, notamment du réseau local de téléphonie numérique. Le taux de pénétration de la téléphonie mobile du Monténégro est actuellement le plus important de la région et dépasse celui des membres de l'Union européenne.
- 52. La stratégie du Monténégro visant à dynamiser la société de l'information comporte deux volets, axés sur les communications électroniques et les connexions à large bande. De très nombreux projets ont été exécutés, notamment en matière d'amélioration des infrastructures des TIC ainsi que de formation des ressources humaines. L'accent a été mis sur l'intensification de l'apprentissage des TIC dans l'enseignement primaire et secondaire, ce qui passe notamment par une augmentation du nombre d'ordinateurs à disposition des étudiants.
- 53. Le Monténégro reste déterminé à promouvoir une société moderne et démocratique et compte exploiter les possibilités offertes par les TIC pour y parvenir.
- 54. **M. Ringborg** (Suède) remarque qu'avec la croissance continue d'Internet, la communauté internationale doit trouver un équilibre entre les différents instruments de gouvernance afin de tenir compte de tous les acteurs à travers le monde. Le secteur privé et la société civile doivent participer au Forum sur la gouvernance d'Internet afin que toutes les parties y soient représentées. La Suède se réjouit du renouvellement du mandat du Forum.

La séance est levée à 17 h 20.

8 11-56479